



Administration communale
de Reckange-sur-Mess

AVIS AU PUBLIC

Enquête de commodo-incommodo – Classe 2

Conformément à l'article 16 de loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le Bourgmestre porte à la connaissance du public que le dossier n° 2-2024-001, dont détails ci-dessous, a été autorisée.

La prolongation de la date de mise en exploitation des travaux de mise en conformité d'un atelier de réparation et d'entretien d'engins de chantier

Requérant : Goblet Lavandier et Associés S.A.
Pour le compte de : Bergerat Monnoyeur
Adresse: 4A, ZA « Am Brill »
L-3961 Ehlange-sur-Mess

Réf. Dossier : 2-2024-001

Un recours contre cette décision peut, en vertu de l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, être introduit auprès du Tribunal administratif par exploit d'un avocat inscrit auprès du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, dans un délai de 40 jours à partir de la date de la présente publication.

Reckange-sur-Mess, 30 avril 2025.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Carlo MULLER
Bourgmestre




Savas KOROGLANOGLU
Secrétaire communal

02.05.2025 – 11.06.2025
2-2024-001_AUT_Prolongation

www.reckange.lu